

*Vous : vous voulez la paix ? Donnez-vous, donnez-nous les moyens de la créer !*

### **Rapport annuel**

2022-2023

Année de consolidation.

Élection de la Suisse au Conseil de Sécurité et guerre en Ukraine.

Nouveau rapport sur la paix en préparation par l'ONU.

### **Suivi des projets en cours.**

#### A. Non-militarisation (NM).

a. Le Costa Rica a réuni une vingtaine de pays sans armée début 2022 pour en discuter. Nous avons reçu un très discret procès-verbal de cette réunion, qui devrait avoir des suites. Nous avons rencontré leur vice-ministre des affaires étrangères en mars, mais n'en savons pas beaucoup plus pour autant. À suivre.

b. Sheridan Ward, qui sera présente à l'AG, a déposé son projet de master à l'Université de Paix des Nations Unies au Costa Rica avec pour thème « La non-militarisation dans le Pacifique ». Nous soutiendrons sa publication. Nous avons avec elle un très bon contact et vu l'avant-projet : une clarification de la situation de ces pays et des enjeux régionaux.

c. Conférence publique des Pays sans Armée. En attente du partenaire national d'un des pays prêts à porter la cause et la voir portée avec lui. Pas de changement.

d. Dans la période sous revue, nous n'avons pas fait de soumission à l'Examen Périodique Universel demandant l'abolition ou la réintégration dans la police d'une micro-armée. Le renforcement des politiques de paix est toutefois souvent demandé.

e. Pour l'année à venir nous aurons :

En juillet, Maurice et Monaco parmi les pays sans armée qui sont encouragés à approfondir leur œuvre de paix. Belize et Malte qui de même et comme pour tous les pays, ils doivent développer leurs politiques de paix, mais qui pourraient aussi se démilitariser. En septembre, la Nouvelle-Zélande que nous interpellons à nouveau pour les îles Cook et pour Niue, et Vanuatu pour les pays sans armée et en mars 2024, le Costa Rica et Dominica pour les pays sans armée. Le Bhoutan et l'Albanie pour les pays potentiellement démilitarisables.

Cette liste est prospective. Le nombre et le choix des pays pour lesquels nous pouvons faire des soumissions ou intervenir dépend de nombreux facteurs ; le temps et les moyens économiques à disposition – *participez!* – ; les demandes de l'actualité *et qu'elle soit aimée et choisie plutôt que subie et réactive* ; les autres campagnes en cours et l'opportunité, comment et à quel moment agir pour atteindre les objectifs spécifiques et généraux.

*Parlez de droits humains et de paix avec tous les pays du monde, cela se fait. Et vous pouvez le faire aussi ! Contactez-nous, à certaines conditions assez précises, nous pouvons arranger pour vous une participation aux travaux de l'ONU.*

#### B. Politiques de paix complètes, globales et locales

a. Rédaction d'un nouvel agenda pour la paix par le Secrétaire Général de l'ONU par un processus participatif ... auquel nous participons.

*Vous aussi, vous pouvez proposer vos idées pour le rapport. Contactez-nous !*

b. Diffusion générale du concept de politiques globales de paix à travers notre travail à l'ONU. Une publication sur ce thème est en cours de rédaction. Elle paraîtra dans le prochain « Journal de la paix et de la compréhension ». [Lien](#). D'autres textes ont été élaborés ou travaillés durant l'hiver. Une synthèse de l'ensemble de nos travaux se met progressivement en place.

#### C. Droit humain à la paix.

a. La paix étant à la fois un état et une méthode, continuation de la réflexion et du travail sur *les méthodes fondamentales* devant accompagner les *droits fondamentaux*. La question des méthodes fondamentales s'intègre dans les politiques globales de paix, mais devra aussi faire l'objet d'une publication séparée.

b. Le droit à la paix a été souvent rappelé dans le cadre du travail à l'ONU. Rappel qui devra et pourra être rendu plus vif et bien plus fréquent. Le droit à la paix trouve sa pleine reconnaissance dans la culture populaire et l'activation du droit par les personnes elles-mêmes et par les populations, par leurs relais dans la société civile et les institutions dont les parlements, dans les jurisprudences et dans les constitutions. *Vous avez, nous avons droit à la paix !*

#### D. Paix et constitution

a. Les constitutions ont un fort potentiel pour l'expression du principe de paix et son intégration par des réalisations concrètes. En intégrant dans le texte plusieurs éléments des politiques de paix, par exemple des principes généraux, un usage de la force limité, la prévention des violences et la médiation, les constitutions récentes le démontrent. La vision d'ensemble – intégrer toutes les politiques de paix dans une constitution – manque encore.

b. La constituante valaisanne a terminé ses travaux. Nous les avons suivis et avons participé à la consultation populaire. Comme pour Vaud et Genève, nous marquons un fort succès d'estime. Nous avons demandé à voir la prévention de *toutes* les formes de violence figurer dans le texte: c'est fait à l'article 150. C'est peu dire que je suis content, 😊. Reste à voter cette constitution, probablement au printemps prochain (report en raison des élections fédérales) *Nous encourageons les valaisannes et valaisans à le faire. Le texte est [ici](#)<sup>1</sup> avec notre commentaire.*

c. L'état des constitutions dans le monde évolue, mais mériterait un sérieux « reset », des mises à jour plus fréquentes et plus systématiques. L'exemple Suisse (et donc en matière de paix notre travail) mérite d'être mieux promu et souligné. Nous y travaillons à travers l'Examen Périodique Universel des droits humains dans tous les pays (voir ci-dessous).

#### E. Paix et démocratie

a. Les constitutions se *constituent* par la démocratie. Elles la servent, servent les populations et les institutions, dans un rapport d'égalité et de coopération entre elles. L'autocratie ayant conduit récemment à la guerre, nous assistons à un heureux renouveau de la demande pour du progrès de la démocratie. Des projets internationaux se mettent en place. Nous avons connaissance de nouvelles initiatives de la Confédération pour faire progresser la démocratie.

b. Nous y participons entre autres à travers des contacts directs avec ces deux initiatives : [Democracy international](#), dont nous connaissons bien un des [animateurs](#). [Democracy without borders](#), organisation qui demande l'établissement au Conseil des Droits de l'homme d'un rapporteur spécial sur la démocratie, démarche que nous appuyons<sup>2</sup>. Nous saluons aussi l'existence de la [Fondation Suisse pour la démocratie](#)<sup>3</sup>.

c. Nos recherches nous ont amené à constater que tout consensus, inclusif et approfondi, se base inévitablement sur le socle des droits fondamentaux. À faire savoir. *Participez !*

---

<sup>1</sup> <http://www.demilitarisation.org/spip.php?article311>

<sup>2</sup> <https://www.democracy-international.org/>, <https://www.swissinfo.ch/eng/author/bruno-kaufmann/45267632>, <https://www.democracywithoutborders.org/>

<sup>3</sup> <https://www.swissdemocracy.foundation/index.php/home>

## F. Label non-violence

- a. Notre partenaire principale sur ce projet est en voyage, les recherches pour en trouver d'autres n'ont pas donné de résultats jusqu'ici. *Impliquez-vous !*
- b. L'activisme écologique continue et de façon plus ou moins non-violente (dégâts), mais la répression se maintient ou augmente en proportion. Le besoin pour un tel label en devient d'autant plus pressant. *Nous y réfléchissons !*
- c. Vous qui nous lisez, êtes-vous la personne que nous cherchons pour faire vivre et faire progresser ce projet ? *Venez voir notre site web ces prochains mois, bienvenue !*

## G. Fiches de paix

- a. L'idée de la fiche est que chacune et chacun en crée au moins deux :
  - 1) La sienne.
  - 2) Une autre sur un thème de paix choisi.

Il est prévu de faire les modèles cet été et de les tester à Alternatiba (voir ci-dessous).

- b. La fiche 1) se veut une forme d'auto-évaluation ou d'évaluation partagée SMART (Simple, Mesurable, Atteignable, Réaliste ... dans le Temps).  
La fiche 2) se veut un ajout au compendium de toutes les fiches.
- c. Une liste des possibilités et des objectifs est disponible sur [le site web](#)<sup>4</sup>.

## H. Paix et économie

- a. Ce travail prend de l'ampleur et va dans diverses directions, dont notre financement. Il s'appuie sur l'idée d'une participation active à *une économie au service de la personne humaine*, abondante mais responsable, durable.
- b. Le suivi du financement de la paix au sein de l'ONU continue. Une conférence de haut niveau sur la question a eu lieu l'an passé à l'assemblée générale. Toutefois, à notre connaissance, l'idée de voir tous les États participer au budget de la paix à travers le budget général de l'ONU stagne faute de consensus. Une nouvelle résolution pourrait être proposée cet été. Pour rappel, sauf la planification générale et le désarmement, toutes les opérations de paix actuelles, qu'elles soient militaires ou que ce soient des projets portés par la Commission pour la construction de la paix<sup>5</sup> et son fond dédié sont financées par des contributions volontaires des États.
- c. Le processus personnel d'objection de conscience au budget militaire de votre coordinateur est lié. Il est heureusement léger, drôle et un peu étrange. Il s'agit de refuser la part d'impôt dédié à la sécurité militaire et de la voir à la place attribuée à la construction de la paix<sup>6</sup>. Nous avons ainsi fait don à Swisspeace de 1.30 CHF, la part d'impôt qui serait allée à l'armée, (auquel nous avons ajouté un arrondi), en leur demandant d'affecter cette somme à l'étude du financement de la paix. Et nous avons interpellé le fond de l'ONU pour la promotion de la paix qui jusqu'ici, contrairement à l'UNICEF, ne reçoit pas de dons en ligne sur [son site web](#)<sup>7</sup>.
- d. Notons encore une récente étude du [SIPRI](#) sur le financement de la guerre de laquelle il ressort exemples à l'appui que ce sont surtout par les impôts indirectes (TVA et autres taxes) que les guerres sont financées ; donc principalement par les classes populaires plutôt que par les élites économiques, plus rétives face à des impôts directs<sup>8</sup>. *Notre commentaire est ici*<sup>9</sup>.

<sup>4</sup> <http://www.demilitarisation.org/spip.php?rubrique113>

<sup>5</sup> <https://www.un.org/peacebuilding/commission>

<sup>6</sup> Le processus, entamé avec les impôts 2020 a généré des discussions intéressantes avec l'autorité fiscale d'une part, qui jusqu'ici n'avait jamais reçu de don (des dons à l'autorité, il en est fait assez régulièrement, mais au fisc selon eux jamais). Et d'autre part, le processus a mis en exergue l'impôt participatif, soit une somme dont les bénéficiaires décident librement de son usage, (Lausanne le fait, par exemple). Ne gagnant pas assez pour dépasser la somme d'impôt minimale à payer, soit 20.-, l'État ne collecte pas. D'où mon don, je tiens à payer quand même cet impôt direct, mais en ayant déduit la part militaire. Donc cela reste très civil et pour le moment, c'est un peu match nul. La loi ne leur imposant pas de collecter, le litige n'aurait pas d'objet. Pour 2020, nous en resterons donc là. Toutefois, merci de contribuer à ce que je gagne mieux en 2023 (pour 2021, il n'y a pas eu d'impôts du tout) et pour 2022, s'il y en a, le temps de faire la procédure de base se rediscuteront toujours dans la paix et de façon civile, en 2025.

<sup>7</sup> <https://www.un.org/peacebuilding/fund>

<sup>8</sup> <https://www.sipri.org/publications/2023/sipri-insights-peace-and-security/using-taxation-fund-military-spending>

<sup>9</sup> <https://www.demilitarisation.org/spip.php?article312>

e. Le travail pour “un commerce qui ne tue plus” a fait l’objet de quelques réflexions en cours d’année, mais pas substantiellement avancé. Il s’agit d’établir « un standard », par exemple basé sur l’Objectif 16.1 du développement durable qui réduit le nombre de décès liés à la violence. Les entreprises ont à prendre conscience du risque ou du danger qu’impliquent leurs activités et y trouver des solutions et des alternatives.

f. Nous faisons aussi en Suisse auprès des entreprises, depuis plusieurs années avec [Actares](#), un travail de conscientisation sur les questions de gouvernance et donc de paix, sur les questions sociales et environnementales<sup>10</sup>.

## Coopérations

I. Le travail à l’ONU, au Conseil des droits de l’homme et avec d’autres organes de l’ONU est fait principalement avec et pour le « Center for Global Nonkilling (CGNK) ».

a. Les soumissions et le travail de suivi pour les Examens Périodiques Universels des droits humains nous permettent d’interpeller tous les pays du monde sur leurs politiques et leurs résultats en matière de droits humains et de paix<sup>11</sup>. Chaque pays passe, à un rythme régulier, une fois tous les 5 ans pour son examen. Il en passe 42 chaque année en trois groupes de 14. La procédure a trois étapes : la soumission de rapports, le groupe de travail durant lequel les États font des recommandations à l’État sous revue et l’approbation finale par le Conseil. Le choix des pays pour lesquels nous intervenons dépend de nos ressources humaines et économiques : avec plus de moyens nous pourrions intervenir plus largement pour « la cause humaine », la paix et la qualité de vie dans chaque pays. Il sera en particulier possible de faire plus souvent des « clichés complets » de la situation des droits à la vie et à la paix.

b. Nous menons deux campagnes et interpellons tous les pays concernés :

Une campagne pour la ratification universelle de la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide. Elle dure depuis 4 ans et tous les pays concernés ont reçu au moins une soumission. Le dernier pays concerné à recevoir sa première soumission passera en juin devant le Conseil pour l’approbation de son examen. Nous établirons ensuite un bilan intermédiaire. Dans la période couverte par le rapport, nous avons soumis des demandes de ratification de la convention au Japon (première demande) ; au Botswana, à Djibouti et à Tuvalu (deuxièmes demandes).

Une nouvelle campagne débute pour la décriminalisation du suicide. Il existe dans le monde au moins une vingtaine de pays dans lesquels le suicide est punissable ; cela pose toutes sortes de problèmes d’aide aux victimes, de prévention libre (gouvernementale et indépendante), d’exercice des professions sociales et médicales concernées et de statistiques, lesquels doivent refléter la réalité (en cas de suicide punissable, les décès et les tentatives sont parfois annoncés comme résultant d’autres causes pour éviter les conséquences pénales et sociales de la répression). Il existe une campagne mondiale qui œuvre à cette fin dans les pays concernés ; nous allons les contacter pour établir une coordination avec ce que nous faisons au Conseil des droits de l’homme. Dans la période couverte par ce rapport, nous avons soumis des demandes de décriminalisation aux Bahamas et au Bangladesh.

Dans la période couverte par le rapport, nous avons aussi soumis des rapports pour la Suisse (pauvreté, objection de conscience et financement de la paix<sup>12</sup>) et la Corée du Sud (peine de mort, passage d’abolitionniste de fait à abolitionniste de droit ; ratification de la convention sur les disparitions forcées et conférence de paix de la péninsule coréenne qui en droit devrait déjà avoir eu lieu ... depuis 1954).

---

<sup>10</sup> <https://www.actares.ch/fr/about>

<sup>11</sup> En fait, il s’agit seulement des 193 pays membres de l’ONU, soit tous les pays du monde sauf le Saint-Siège, les Îles Cook et Niue et les territoires non-reconnus comme des États, actuellement Taïwan, le Kosovo, la Palestine, le Sahara Occidental ainsi que quelques autres entités séparées de facto de leur État principal ou sous occupations.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_%C3%89tats\\_non\\_reconnus\\_internationalement](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_%C3%89tats_non_reconnus_internationalement).

Certains États aptes à devenir indépendants, avec ou de préférence sans armée nous intéressent, le Groenland et Bougainville.

<sup>12</sup> Nous aurions aimé faire beaucoup plus.

Soit 8 soumissions pour l'examen périodique universel [disponibles ici](#)<sup>13</sup>.

c. Nous intervenons aussi directement au Conseil des droits de l'homme (3 sessions annuelles<sup>14</sup>) pour faire des déclarations orales et participer à la négociation de résolutions. Durant la 50<sup>ème</sup> session, nous étions accompagnés par Elina Viitasaari, responsable CGNK pour les questions de genre. Une coopération très appréciée.

Pour les examens périodiques universels, déclarations lors des approbations finales des rapports pour à la 50<sup>ème</sup> session (juin 2022): la Lituanie (nature du service civil), Timor-Leste (Convention sur le Génocide, violence sexuelle et de genre), l'Islande (Convention sur les disparitions forcées, violence de genre), Haïti (Abolition formelle de la peine de mort, renforcement de la démocratie, abolition de l'armée et réponses à la violence). À la 51<sup>ème</sup> session (septembre), pas d'examen périodique universel, pause entre les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> cycles. À la 52<sup>ème</sup> session, pour l'examen périodique de la Finlande, une forte prise de position en faveur des objecteurs de conscience. Et pour celui de l'Indonésie, le plus grand pays au monde qui n'a pas encore ratifié la convention sur le génocide, nous leur avons demandé une explication à ce propos, que nous avons reçue – un peu de patience et le pays y pourvoira.

Durant la 50<sup>ème</sup> session, nous avons fait aussi des déclarations pour la session anniversaire, 50<sup>ème</sup> session du Conseil (déclaration générale rappelant la fonction du Conseil – non-délivrée, 1<sup>er</sup> viennent-ensuite sur la liste des orateurs), la position des femmes au regard du changement climatique, la situation en Ukraine (deux fois : droit à la paix et méthodes fondamentales, violence sexuelle comme arme de guerre), l'Afghanistan (situation des femmes), Erythrée et Ethiopie (conflit dans le Tigray). Durant cette même session, nous avons participé aux discussions sur une nouvelle résolution, adoptée, renforçant le mandat du Haut-Commissaire pour le décompte des victimes en cas de conflit. Discussions aussi sur plusieurs résolutions sur la situation des femmes. Enfin, nous avons fait deux rapports sur nos activités, disponibles sur le [site web de CGNK](#)<sup>15</sup>.

Durant la 51<sup>ème</sup> session : une déclaration orale a été faite lors du débat sur un ordre international et démocratique, avec la mise en avant de la générosité – l'humanité est si riche ! – et toujours le respect des faiseur-es de paix. À nouveau, des déclarations sur l'Ethiopie et l'Afghanistan, et à nouveau deux fois sur l'Ukraine (illégalité de la guerre, objection de conscience au service militaire et faiseur-es de paix, financement de la paix ; droit à la vie, objection de conscience encore, non-violence). Participation à un « side-event » (événement parallèle) organisé par l'expert indépendant sur un ordre international équitable et démocratique, présentation des politiques publiques de paix. Discussion de la résolution quadriennale sur l'objection de conscience (voir aussi ci-après CPII).

À la 52<sup>ème</sup> session : tous les deux ans le Conseil organise un débat spécial de haut niveau (de nombreux dignitaires, Ministres et Présidents sont présents), sur la peine de mort, avec chaque fois un thème spécifique ; cette année la notion juridique selon laquelle une telle condamnation ne peut s'appliquer qu'aux crimes les plus graves. Seule 4 à 6 ONGs peuvent prendre la parole. Dans une déclaration de premier ordre, nous avons rappelé qu'il n'y a aucun droit à tuer, jamais. La loi a parfois donné des exceptions, mais cela va à fin contraire, la loi devant servir à soutenir la vie, le droit à la vie de toutes et tous, ainsi que les relations pacifiques. Les exceptions, ce pouvoir de tuer qui n'est pas un droit – parce qu'il doit toujours être vérifié – existe encore en cas d'auto-défense, de conflit armé et par la peine de mort. Nous avons alors entre autres précisé qu'à une époque où l'existence même de notre espèce est en danger, abolir la peine de mort est une des façons nécessaires permettant de démontrer que le respect de la vie, de toute vie, est essentiel. La déclaration complète, en anglais et en français, est disponible dans le communiqué de presse [qui est ici](#)<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> <http://www.nonkilling.org>

Le chiffre est assez variable d'une année sur l'autre, 13 en 2021-22. Il dépend des pays concernés par les campagnes, mais aussi de nos disponibilités, un peu plus limitées actuellement, entre autres par un changement des délais plus proches des séances du Conseil, ce qui pour nous fait double emploi.

<sup>14</sup> Il y a aussi des sessions extraordinaires, Iran et Soudan cette année.

<sup>15</sup> <https://nonkilling.org/center/nonkilling-monitoring-programs/nonkilling-activity-at-the-un/>

<sup>16</sup> <https://nonkilling.org/center/nonkilling-monitoring-programs/nonkilling-activity-at-the-un/#generalHRC>

Dans les déclarations suivantes, nous avons insisté sur les qualités du droit à la paix, sur le besoin de participer au prochain rapport du Secrétaire Général sur la paix et, encore et encore, sur la protection nécessaire pour les porteur-es de paix. Puis, avec la Rapporteuse Spéciale sur les défenseur-es des droits humains, nous avons rappelé l'expression naturelle des droits humains, qui dans leur fonction normale ne sont ni agressés, ni à défendre, puis une fois encore nous avons attiré l'attention sur les faiseur-es de paix, acteur-es non-violents, objecteurs et déserteurs. Le fondateur de CGNK étant un vétéran de la Corée, nous sommes intervenus pour encourager à de nouvelles approches pour la situation. Enfin, nous avons travaillé pour la résolution sur la santé mentale, dans le but d'y voir intégrée la décriminalisation du suicide, ce qu'à demi-mot (éviter la coercition contre les personnes mentalement fragile), nous sommes arrivés à faire.

Ce sont donc 22 déclarations qui ont été faites cette année, dont 4 par Elina. [Liens](#)<sup>17</sup>.

J. En septembre, Conscience and Peace Tax International tenait à Genève sa conférence bisannuelle. Belle montée ensemble de la Dôle, symbolique montagne derrière Genève et bon travail de fond sur l'objection de conscience. Le travail avec CPTI couvre l'objection de conscience aux *budgets* militaires, l'objection de conscience au *service* militaire et de mon point de vue, le financement de la paix, ainsi qu'une économie au service de la paix, soit entre autres la réaffectation des budgets refusés à la guerre et à sa préparation. Après une longue absence, le responsable principal de CPTI a repris son travail. La question de mon engagement et de sa nature actuellement se pose.

K. Collaboration avec le KOFF, la plateforme des ONGs de la fondation suisse pour la paix Swisspeace. 2 publications pour la revue « à propos », de courts textes souvent intenses : Paix et identité. Un texte qui présente le lien entre universalité de la paix et identité personnelle<sup>18</sup>. Paix et Ukraine. Un texte qui montre comment la guerre en Ukraine a quand même fait avancer le droit international et le fonctionnement de l'ONU<sup>19</sup>. Et participation aux interventions et au conseil stratégique de la plateforme.

L. « Collectif Paix-Nonviolence, Romandie et Environ ». Le Collectif, très informel, réuni un certain nombre d'organisation de base actives dans le domaine de la paix et de la non-violence. Nous avons produit 3 lettres d'info. [Inscrivez-vous!](#)<sup>20</sup>. Participation à Genève au festival Alternatiba. Un processus de mise à jour du site web du collectif et d'activation des organisations membres et en cours d'élaboration.

M. Mérite enfin d'être mentionné, pour la permanence pour l'obligation de servir dans l'armée en Suisse gérée par notre coordinateur, une réponse à une consultation fédérale sur l'intégration de la protection civile dans le service civil.

### **Gestion de l'association**

N. La démarche thématique est cohérente, à la fois générale et spécifique : elle porte régulièrement fruits et progresse naturellement. L'administration générale, la communication et les finances requièrent plus d'attention. La situation financière est saine. Les comptes sont vérifiés. La somme du bilan est toutefois insuffisante pour assurer une coordination de qualité, y compris une partie administrative rétribuée. Un budget sera présenté à l'assemblée générale.

O. Le site web est en réorganisation afin de le rendre plus simple et plus interactif.

*Fait à Genève et à l'Etoile Enchantée, avril-mai 2023.*

<sup>17</sup> <https://nonkilling.org/center/nonkilling-monitoring-programs/nonkilling-activity-at-the-un/>

<sup>18</sup> <https://www.swisspeace.ch/apropos/une-identite-universelle-pour-positionner-la-paix/?lang=fr>

<sup>19</sup> <https://koff.swisspeace.ch/apropos/891/une-guerre-en-guise-de-paix/>

<sup>20</sup> [\*\*APRED\*\* | Institut \*participatif\* pour le progrès de la paix  
C/° Banque Alternative Suisse | IBAN CH76 0839 0032 9804 1000 3](https://www.paix-nonviolen</a>ce.ch/spip.php?page=abonnement-newsletter</p></div><div data-bbox=)